



DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Concours interne)

Directeur des services pénitentiaires

- SESSION 2025 -

IDENTITÉ

Civilité : Madame

Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage ou marital :

Prénom(s) :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

Département de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de portable :

Email :

N° Matricule Harmonie :

INSCRIPTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER

1) **Inscription en ligne sur** : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/> jusqu'au 10 janvier 2025 à 23 h 59 heure de Paris ;

2) **Transmission du RAEP** :

- Sur la boîte mail concours.dap@justice.gouv.fr jusqu'au 10 janvier 2025 à 23 h 59 ;
ET
- 1 exemplaire par voie postale jusqu'au 10 janvier 2025, cachet de la poste faisant foi, à cette adresse :

Ministère de la Justice,
Direction de l'administration pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales
Bureau RH1 – Section du recrutement
Concours DSP 2025
13 place Vendôme,
75042 Paris Cedex 01

Tout dossier papier incomplet, parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la Poste, postérieur au 10 janvier 2025 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste ou par tout autre mode d'envoi non postal (courriel, télécopie), sera refusé. En l'absence de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle complété et transmis dans le délai de rigueur, il sera impossible au candidat inscrit d'accéder à l'épreuve d'admission sur dossier.

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Numéro de matricule :

Date d'entrée à l'administration pénitentiaire : ___ / ___ / ___

Date de nomination : ___ / ___ / ___

Corps d'appartenance : ___/___/___

Adresse professionnelle complète :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone professionnel :

E-mail : @

EXPERIENCES ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Une description de votre parcours professionnel, en précisant les domaines fonctionnels dans lesquels vous avez exercé vos fonctions ainsi que les compétences acquises et développées à chaque étape de ce parcours, y compris dans l'exercice d'une activité syndicale.

Rappel : les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquis :

- Dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 du Code général de la fonction publique ;
- Dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, notamment en France ou dans un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France.

Activités antérieures en tant que salarié, non salarié, bénévole ou fonctionnaire (ou assimilé)

Présentez dans le tableau ci-dessous, en commençant par l'expérience la plus récente, tous les emplois que vous avez exercés ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale...).

PERIODE (Précisez en % la quotité hebdomadaire travaillée en cas de temps partiel)	DUREE (En mois)	NOM, ADRESSE ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI	NOM ET ACTIVITE DU SERVICE D'EMPLOI	ACTIVITE (EMPLOI / FONCTION)	STATUT S (salarié) B (bénévole) I (indépendant) F (fonctionnaire)
DE : A : QUOTITE (EN %) :					
DE : A : QUOTITE (EN %) :					
DE : A : QUOTITE (EN %) :					
DE : A : QUOTITE (EN %) :					
DE : A : QUOTITE (EN %) :					
DE : A : QUOTITE (EN %) :					
DE : A : QUOTITE (EN %) :					

Nota : vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire

Activités antérieures au regard de l'expérience professionnelle recherchée

A partir du tableau précédent, reprenez les expériences professionnelles qui vous ont permis d'exercer des activités en relation directe avec l'expérience professionnelle recherchée (expérience de 12 ans minimum de services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application, dont 4 ans au moins en qualité de brigadier-chef ou de major pénitentiaires).

Vous décrirez dans le tableau ci-après, en détails, de la plus récente à la plus ancienne, ces expériences professionnelles. Un soin particulier doit être apporté à la description des expériences professionnelles dans **l'administration pénitentiaire**.

Vous joindrez une pièce justificative pour toute activité salariée, non salariée, bénévole décrite ci-dessous. Vous classerez ces pièces dans la partie « Annexes » du dossier.

ACTIVITÉ EMPLOI / FONCTION	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES	MATERIELS, OUTILS, PRODUITS, SUPPORTS ET AUTRES RESSOURCES LES PLUS UTILISES	COMPETENCES DEVELOPPEES
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			
DE : A : QUOTITE (EN %) :			

Nota : vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire

FORMATION :

Vous joindrez une pièce justificative pour toute formation suivie (copie du diplôme, attestation de formation ou de stage) décrite ci-dessous. Vous pouvez également joindre votre « passeport formation ». Vous classerez ces pièces dans la partie « Annexes » du dossier.

Soulignez-le(s) diplôme(s) ou les intitulé(s) de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée.

⇒ Votre scolarité et études professionnelles et/ou technologiques et/ou universitaires

ANNEE	ETABLISSEMENT (DEPT)	CLASSE / SPECIALITE	DIPLOME(S) OBTENU(S)

Nota : vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire au tableau

⇒ Vos autres formations (formations professionnelles civiles et militaires, stages, congés de formation, etc.)

Indiquez systématiquement pour chacune d'entre elles la durée exacte de la formation suivie.

PERIODE	DUREE	ORGANISME DE FORMATION	SPECIALITE	THEME LA FORMATION ET INTITULE DE LA FORMATION ET EVENTUELLEMENT TITRE OBTENU
DU : AU :				
DU : AU :				
DU : AU :				
DU : AU :				

Nota : vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE :

Décrivez, en **2 pages dactylographiées maximum**, une expérience professionnelle marquante ou la réalisation d'un projet qui illustre vos compétences et la manière dont vous les avez mobilisées en lien avec le grade visé.

Vous avez la possibilité de joindre au présent dossier **le document ou le travail correspondant à la description de cette expérience ou réalisation professionnelle** qu'il vous paraîtrait pertinent de porter à la connaissance du jury (**5 pages maximum**). **Vous classerez cette pièce dans la partie « Annexes » du dossier.**

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) :

Souhaite me présenter au concours de directeur des services pénitentiaires.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier*.

L'administration pénitentiaire se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations et de ne pas accepter la candidature à défaut du respect des consignes.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (code pénal art. 441-1).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).

À

le ___ / ___ / ___

Signature du demandeur* :

* Merci de cocher la case

* Merci de signer

ANNEXES

Attention, le dossier ne saurait dépasser 10 pages afin d'être pris en compte, hors annexes.

RUBRIQUE DOSSIER	RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER	NOMBRE DE DOCUMENTS FOURNIS
VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	➤ JUSTIFICATIF DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES MENTIONNEES (ÉTAT DES SERVICES CERTIFIES, CONTRAT DE TRAVAIL...)	
	➤ PASSEPORT FORMATION ➤ PHOTOCOPIE D'ATTESTATIONS DE FORMATION ➤ EST-CE UTILE ? TOUTE CETTE PARTIE ?	
	➤ NOTE, RAPPORT, ETUDE, PLAN D'ACTION, PROJET CORRESPONDANT A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE DECRITE	Limité à un document maximum de 5 pages
	➤ AUTRE (PRECISER LA NATURE DES DOCUMENTS TRANSMIS)	